

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3573

26 novembre 2014

SOMMAIRE

3 C Investments & Partners S.A171464	Outlet Site JV S.à r.l
Aramis Invest S.A171504	Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l.
e.Dams S.A171463	
FGP VI S.à r.l	Process S.A
Fieldcustom S.à r.l	QM Holdings 5 S.à r.l
Fondation Indépendance171474	RBS European Finance S.A171469
Fox International Channels Europe Lu-	Revesta S.A
xembourg S.à r.l	Richmond Hill Capital Management S.à r.l.
Fox International Channels Luxembourg	
S.à r.l	RSG S.à r.l
GJL Management (Lux) S.à r.l171459	Scierie Schmitz-Malget s.à r.l 171461
Glimo	Springboks Investments Sàrl
HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l.	Surrey S.A
	TF Holding S.A
Harvest II S.à r.l	Trilogy SICAV-SIF
HC Romeo S.à r.l	Trimmolux Gestion S.à r.l
HKAC (Luxembourg) S.à r.l	Triton Luxembourg GP Compo S.C.A 171462
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l171459	Turkey MENA Properties III S.à r.l 171463
ISP Luxembourg Canada171472	Turkey MENA Properties III S.à r.l 171462
I-TEK Global S.à r.l	TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft
JB Mac Nortance S.A171472	mit beschränkter Haftung171462
KKR Future Investments S.à r.l171501	TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft
KLA-Tencor MIE Holdings S.à r.l 171458	mit beschränkter Haftung
Lagrange Gestion S.A171460	Van Gelder International Button Agencies
Lane & Space S.A	Sàrl171463
Luxor Estates S.A171461	Weatherford Intermediate Holdings
Max Power Electronics S.à r.l 171460	(PTWI) S.à r.l
Metallux S.à r.l	White Oak S.à r.l
MGE Objekt Berlin S. à r.l	Witberg S.A
Nereo Finance S.A	Yakari171458
Nereo Finance S.à r.l	



Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168776/10.

(140192505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

KLA-Tencor MIE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.659.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169181/10.

(140193441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Metallux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169237/10.

(140193022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 108.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169346/10.

(140192843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

QM Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014169361/13.

(140193437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.



HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 1.481.662,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 161.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169782/10.

(140194060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169791/10.

(140194205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Glimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 106.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169775/10.

(140193836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HKAC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.).

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169806/10.

(140194061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

GJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014169774/14.

(140194233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.



Richmond Hill Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 87, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170033/10.

(140193769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Revesta S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur en date du 24 octobre 2014.

Il est décidé de nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 24 octobre 2014, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 30 juin 2015.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014170031/15.

(140193805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Max Power Electronics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4337 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Turin.

R.C.S. Luxembourg B 169.968.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169917/9.

(140193980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lane & Space S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169891/10.

(140194303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

Le bilan au 31/10/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169887/10.

(140194310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.



Luxor Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 171.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Pour copie conforme Pour la société C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014169883/14.

(140193811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

RSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 430, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.224.

En date du 20 août 2014, la société accepte les cessions de parts sociales suivantes, effective à partir du 31/10/2014:

- a) Monsieur Sébastien REMY, Manager service clientèle, demeurant à 18, rue de l'Acier, L-3411 Dudelange, né le 16 avril 1974 à Metz (FR),cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 33 (trente-trois) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée RSG S.àr.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 23 mai 2012 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170224, à Monsieur Rafael OLIVEIRA CABETE, commerçant, demeurant à L-5801 Hesperange, 389, route de Thionville, né le 23/11/1978 à Dudelange.
- b) Madame Ilda REMY DA COSTA, serveuse, demeurant à 18, rue de l'Acier L-3411 Dudelange, née le 29/05/1972 à Ettelbruck, cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 17 (dix-sept) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée RSG S.àr.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 23 mai 2012 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170224, à Monsieur Rafael OLIVEIRA CABETE, commerçant, demeurant à L-5801 Hesperange, 389, route de Thionville, né le 23/11/1978 à Dudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170039/20.

(140193685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Springboks Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170056/10.

(140194090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Scierie Schmitz-Malget s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 101.922.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170048/10.

(140194451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.



TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 9.252.

Les comptes annuels de la société TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft mit beschränkter Haftung au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170122/10.

(140193787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 9.252.

Les comptes annuels de la société au TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft mit beschränkter Haftung 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170123/10.

(140193883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

TF Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 98.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170116/10.

(140194430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Triton Luxembourg GP Compo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.140.

EXTRAIT

L'assemblée des actionnaires de la Société, a décidé en date du 12 juin 2014 de nommer Ernst & Young S.A., une société anonyme, ayant ses bureaux 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47 771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une durée prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Compo S.C.A.

Référence de publication: 2014170119/14. (140193924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Turkey MENA Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.487.

Les comptes annuels de la société Turkey MENA Properties III S.à.r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170101/10.

(140193939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.



Turkey MENA Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.487.

Les comptes annuels de la société Turkey MENA Properties III S.à.r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170100/10.

(140193938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Trilogy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.026.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014170099/10.

(140194291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Van Gelder International Button Agencies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1209 Senningerberg, 17, Domaine des Bleuets.

R.C.S. Luxembourg B 81.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170148/10.

(140194075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

e.Dams S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 181.575.

L'an deux mille treize, le vingt novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Monsieur Frédéric MANNIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte des actionnaires de la Société, «e.DAMS S.A.», une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181575 (ci-après la «Société»), en vertu de procurations données sous seing privé lui -délivrées.

Lesquelles procurations originales signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire des actionnaires sont annexées à l'acte de constitution de la Société N°67641 reçu par le notaire soussigné en date du 7 novembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 novembre 2013, Relation: LAC/2013/50756 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 15 novembre 2013, dépôt numéro L 130194882 (ci-après l'«Acte de Constitution»). Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle concernant l'alinéa premier de l'article 19.1 des statuts énoncés dans l'acte de constitution a été commise et qu'il convient de lire ce qui suit:

« **16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quinzième (15 ème) jour du mois d'avril de chaque année, à 11heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.» Dès lors les dispositions transitoires se liront également comme suit:



«Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la Loi de 1915, la première assemblée générale des actionnaires se tiendra dans les dix-huit (18) mois qui suivent la constitution de la Société.»

Qu'en conséquence il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartiendra

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. MANNIS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53314. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014166818/38.

(140191066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

3 C Investments & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.864.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 21 octobre 2014 que Monsieur Claude SCHMITZ a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B du Conseil d'Administration de la société 3C INVESTMENTS & PARTNERS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101864, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 21 octobre 2014 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B du Conseil d'Administration de la société 3C INVESTMENTS & PARTNERS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101864, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 21 octobre 2014 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A du Conseil d'Administration de la société 3C INVESTMENTS & PART-NERS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101864, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 21 octobre 2014 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société 3C INVESTMENTS & PARTNERS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014166804/24.

(140190127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Witberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.003.

In the year two thousand fourteen, on 24 th October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "WITBERG S.A." a société anonyme having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated on March 19 $^{\rm st}$, 2004 before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 547 of May 26 $^{\rm th}$, 2004, R.C.S. Luxembourg B 100003.

The General Meeting was presided by Mrs Sylvie TALMAS, Private employee residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Sandra SCHWEIZER, Private employee residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That on the seen of the total of 2 bearer shares, and as well as it results from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which



is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

- II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.
 - III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

- 1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
- 2. Appointment of Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L., having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, as liquidator of the Company;
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L., having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 60219 ("the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10 th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WITBERG S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 547 du 26 mai 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100003.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que sur le vu de l'entièreté des 2 titres porteur, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.
- II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;



- 2. Nomination de Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, aux fonctions de liquidateur de la Société;
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 - 4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 60219, comme liquidateur de la Société ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: TALMAS, SCHWEIZER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/10/2014. Relation: EAC/2014/14378. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/10/2014.

Référence de publication: 2014166798/100.

(140189684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Surrey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.904.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE NINTH DAY OF OCTOBER.

BEFORE MAÎTRE COSITA DELVAUX, CIVIL LAW NOTARY RESIDING IN LUXEMBOURG, GRAND-DUCHY OF LUXEMBOURG, UNDERSIGNED.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company SURREY S.A., a société anonyme in liquidation, having its registered office at 2, avenue Charles, L-1653 Luxembourg, incorporated on 24 August 2006 pursuant to a deed received by Me Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2011 of 26 October 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 118904.

The Company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on 24 June 2014 with appointment of CF Corporate Services, Luxembourg, as liquidator.

AUDIEX S.A., with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, has been appointed as auditor to liquidation by deed under private seal dated 3 October 2014.

The meeting is opened and presided over by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



The Meeting elects as scrutineer Mr Luc HANSEN, prenamed, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Auditor's report on liquidation.
- 2. Discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
 - 3. Closing of the liquidation.
- 4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years.
 - 5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) As appears from the attendance list, the 16,500 (sixteen thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.
- IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The Meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

Third resolution

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of whom it may concern.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE NEUF OCTOBRE.

PAR-DEVANT MAÎTRE COSITA DELVAUX, NOTAIRE DE RÉSIDENCE À LUXEMBOURG, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société SURREY S.A., une société anonyme en liquidation ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 24 août 2006 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2011 du 26 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 118904.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2014 comprenant nomination de CF Corporate Services, Luxembourg, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 3 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, prénommé, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
- 2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
 - 3. Clôture de la liquidation.
- 4. Décision quant au lieu de dépôt et de conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
 - 5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il appert de la liste de présence que les 16.500 (seize mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.
- IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services et, en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créan-



ciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48329. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014166731/153.

(140189361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

RBS European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Extrait rectificatif concernant la publication du 27/10/2014

Un extrait référencé sous le numéro L140189797 a été déposé le 27 octobre 2014 en vue de la publication au Mémorial du changement des membres du conseil d'administration de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

En date du 24 octobre 2014 l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de l'administrateur suivant à compter du 29 septembre 2014:

Monsieur Steven Lancaster Lizars, avec adresse professionnelle au 250, Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Royaume-Unis.

- Nomination de l'administrateur suivant à compter du 24 octobre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Monsieur Nicholas Nunn né le 22 février 1973 à Singapour, avec adresse professionnelle au 135 Bishopsgate, EC2M 3UR, Londres, Royaume-Unis.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Monsieur Richard John Lawrence, administrateur;
- Madame Philippa Jane Goodwin, administrateur;
- Monsieur Nicholas Nunn, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014166650/26.

(140190151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.



Trimmolux Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 191.269.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Alain KOHLL, né le 02 mars 1967 à Luxembourg, demeurant à L-3328 Crauthem, 10, Rue de Weiler, ci-après dénommé «l'associé».

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "TRIMMOLUX GESTION S.à r.l.".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Berchem (commune de Roeser).

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, l'expertise, la location d'immeubles de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration de biens, syndic de copropriété, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.



- Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.
- **Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les cent parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Alain KOHLL, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quatorze (31.12.2014).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain KOHLL, né le 02 mars 1967 à Luxembourg, demeurant à L-3328 Crauthem, 10, Rue de Weiler, La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3320 Berchem, 37, Rue de Bettembourg.

Le notaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: KOHLL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/10/2014. Relation: EAC/2014/14360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/10/2014.

Référence de publication: 2014166759/95.

(140189805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.995.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 septembre 2014:

1. Madame Mounira Meziadi a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.



2. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hungary), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 12 septembre 2014.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014166789/17.

(140190163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

JB Mac Nortance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 15.338.120,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2014

Il résulte du Conseil d'Administration du 30 septembre 2014, réuni au siège social de la Société à L-2522 Luxembourg, rue Guillaume Schneider, 12, la ratification à l'unanimité des voix présentes et représentées des administrateurs de la Société de la résolution suivante:

- Le Conseil décide la nomination de Madame Anne Canel, demeurant à L-5852 Hesperange, rue d'Itzyg, 4, au poste d'Administrateur de la Société à la date du 30 septembre 2014, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014167163/19.

(140190344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.998.352,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L140109419.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISP Luxembourg Canada S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014167155/15.

(140190603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

I-TEK Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.768.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2014

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 22 octobre 2014 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés accepte la démission du gérant unique Lannage S.A., ayant son siège au 42, rue de la vallée à Luxembourg, en enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-63130 de ses fonctions de gérant avec effet à ce jour.



- 2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant Madame Haydée Zeballos-Fontaine, née le 29 Juillet 1968 à Lima (Pérou), demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une durée indéterminée.
- 3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant, Madame Mayra Romero Torres, né le 21 mars 1976 à Santiago de Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, boulevard de la foire pour une durée indéterminée.
- 4. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Javier Ayora Bruix, né le 15 août 1964 à Barcelone (Espagne), demeurant à E-08034 Barcelone (Espagne) au 10 rue Josep Irla I Bosch pour une durée indéterminée.
- 5. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Eduardo Trijueque Rodriguez, né le 6 janvier 1968 à Madrid (Espagne), demeurant à E-28022 Madrid (Espagne) au 178 PB, C. Suiza pour une durée indéterminée.
- 6. L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 8A Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 22 octobre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014167123/29.

(140189133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Fieldcustom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 184.408.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 27 octobre 2014, que FREO Group S.à r.l. a transféré 119.574 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- CCP III Castle Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

FREO Group S.à r.l. 6.426 parts sociales
CCP III Castle Holding S.à r.l. 119.574 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Fieldcustom S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014167037/20.

(140190867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Fox International Channels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 104.371.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 août 2014

- 1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante de classe A avec effet au 29 août 2014.
- 2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 28 octobre 1986 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fox International Channels Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014167045/17.

(140190629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.



Fondation Indépendance, Fondation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg G 56.

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012

Sommaire	Page(s)
Rapport du Conseil d'Administration	1
Rapport d'audit	2-3
Bilan	4
Compte de profits et pertes	5
Annexe aux comptes annuels	6-9
Budget de l'exercice 2013	10

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de la Fondation indépendance au 31 décembre 2012.

En ce qui concerne la situation financière, l'exercice 2012 présente un excédent des dépenses sur les recettes de 89.311,- Euro. Pour cet exercice la Fondation a reçu une participation financière de la Banque Internationale à Luxembourg de 100.000,- Euro

Les avoirs au 31 décembre 2012 s'établissent au montant de 165.430,- Euro

Les dons et subventions accordés par la Fondation Indépendance se répartissent entre des organisateurs et des créateurs agissant sur la scène des arts plastiques, la musique, le théâtre et la danse.

Enfin, au vu du format du rapport du réviseur d'entreprises quant à la responsabilité du conseil d'administration, le conseil constate que sa responsabilité quant à la tenue et la présentation des comptes est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Luxembourg, le 13 mai 2012. Jean Petit / Reginald Neuman Président / Vice Président

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation Indépendance, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agrée, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Fondation Indépendance au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obliga-



tions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par Christiane Schaus

Bilan au 31 décembre 2012 (exprime en Euros)

(expline cir Euros)			
	Note(s)	2012	2011
		EUR	EUR
ACTIF			
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		165 4 30	268 2 4 1
Comptes de régularisation	_	13 500	0
Total de l'actif		178 930	268 241
PASSIF			
Fonds propres	3		
- Dotation initiale		247 894	247 894
- Résultats reportés		19 197	112 50 4
- Résultat de l'exercice	_	(89 311)	(93 307)
		177 780	267 091
Dettes non subordonnées			
- Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	_	1 150	1 150
Total du passif		178 930	268 241
Compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2 (exprimé en Euros)	2012		
	Note(s)	2012	2011
	. ,	EUR	EUR
CHARGES			
Autres charges d'exploitation	. 4	192 776	198 800
Total des charges		192 776	198 800
PRODUITS			
Participation financière de la BIL	. 5	100 000	100 000
Autres intérêts et autres produits financiers		3 4 65	5 4 93
Résultat de l'exercice		89 311	93 307
Total des produits		192 776	198 800
L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.			

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. La Fondation Indépendance (la «Fondation») a été constituée avec effet au 7 juin 1999. La durée de la Fondation est illimitée. Le siège social de la Fondation est établi à Luxembourg.

La Fondation a notamment pour objet la promotion de l'art et de la culture, et en particulier le soutien aux artistes dans l'intérêt de leur formation, l'acquisition d'oeuvres d'art, la contribution à la conservation et à l'enrichissement du patrimoine culturel par le don d'oeuvres et d'objets d'art aux musées d'art et d'histoire, l'organisation, le parrainage ou le financement, en tout ou partie, des expositions d'oeuvres d'art et les publications qui les concernent.

La Fondation porte également de l'intérêt à la musique, afin d'aider les artistes en vue de compléter leur formation et pour organiser, parrainer et financer des concerts et des rencontres musicales.

De manière plus générale, la Fondation pourra contribuer à toute manifestation culturelle tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Note 2. Principes, règles et méthodes d'évaluation. Les principaux principes comptables se résument comme suit:

2.1 Dons et subventions en capital



FI IR

Les dons et subventions en capital qui ne présentent pas un caractère de subventions d'investissement et subventions d'exploitation sont comptabilisés directement dans les fonds propres.

2.2 Dons et subventions d'exploitation

Les dons et subventions d'exploitation destinés au financement des activités courantes de la Fondation sont portés au compte de profits et pertes de l'année à laquelle ils se rapportent.

2.3 Prise en charge des frais d'administration et de fonctionnement

La Banque Internationale à Luxembourg («BIL») supporte les frais administratifs et de fonctionnement de la Fondation.

2.4 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est affecté aux fonds propres.

2.5 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profils et pertes.

Note 3. Fonds propres. Les fonds propres au 31 décembre 2012 se décomposent comme suit:

	LOIN
Dotation initiale	247 894
Résultats reportés	19 197
Résultat de l'exercice	(89 311)
	177 780

La BIL a apporté à la Fondation la somme de 247 894 EUR lors de sa constitution.

Note 4. Autres charges d'exploitation. Les charges d'exploitation couvrent principalement les frais engagés par la Fondation en relation avec les projets détaillés ci-dessous:

		EUR
Yuko Kominami	Kage Fumi	2 500
Programme 2010	De klenge Maarnichcr Festival	3 000
Männer Tanz	Dance Theatre Luxembourg A.s.b.l.	7 500
Der kleine Koenig	Mierscher Kulturhaus	4 000
Quartett	Centre Grand Ducal d'Art	5 000
Cahiers de Nijinski	Jérôme Konen	1 750
Theaterfest 2012	Theater Federatioun	5 000
Anatol	Maskénada A.s.b.l	4 000
Luxembourg Sarl Trio	Musek am Syrdall	3 700
James Turrell	Bernard Baumgarten Unitcontrol	2 350
Percussion Festival Luxembourg	International Percussion Festival	5 000
CD 2 et 3 John Cage	Pascal Meyer	3 096
Festival des lamentations	Cantolx	2 580
Programme 2012	Les soirées musicales de Bissen	4 000
Philharmonisches Berlin Concert	Amis du Château de Bourglinster	9 500
2 ^e Résidence au Japon	Alan Johnston	8 000
DVD Carnaval des animaux	Jeunesses Musicales Luxembourg	6 000
Adel braucht Tadel	Mierscher Kulturhaus	1 500
blanContact	Mierscher Kulturhaus	5 000
Fundamental Muno drama Festival 3	Fundamental A.s.b.l.	5 000
Catalogue du Salon d'Automne	Cercle Artistique de Luxembourg	5 000
Nuit des Musées	D'Stater Muséeën	5 000
Exposition monographique	Marco Godinho	2 000
Publication exposition Dakotagate	Carine et Elisabeth Kreeké	4 300
Kann es Liebe sein ?	Gilles Neiens	2 500
Tables	Pascale Gille	2 000
CD Leos Janacek	Cathy Krier	6 000
Soulsongdances	Tania Soubry	3 000
CD Lieder Gustav Mahier	Manou Walesch et Romain Nosbaum	5 000
CD Astor Piazzola	Aconcagua	1 500
	5	_

171477



Nouvellea timbales	Solistes Européens Luxembourg	1 000
Concert du 75 ^e anniversaire	Comité Alstad	3 000
Luxembourg International Composition Prize	LGNM	3 000
Photomeetings Luxembourg	Art Fountain	7 500
Callejòn	Yuko Kominami	2 000
Late: A Cowboy Song	Independent Little Lies A.s.b.l	5 000
Arias et Cantates	Artemandoline	2 500
Bopebistro	Maskénada A.s.b.l	5 000
Livre de photographie documentaire contemporais	ne Frank Michels	2 000
dance012 - what about noise ?	CarréRotondes	6 000
Expositions au Kiosk	AICA	5 000
New Angels	Théâtre National du Luxembourg	10 000
Le Grand Voyage	David Brognon	1 500
Quantum Variations	Dance Development	2 000
Fundamental Monodrama Festival 4	Fundamental A.s.b.l.	10 000
Olga's Room	Speaking in Tongues	2 500
Total		192 776

Note 5. Participation financière de la BIL. Ce poste correspond à la participation financière reçue du bailleur de fonds (BIL) pour le financement des activités courantes de la Fondation.

Note 6. Personnel. La Fondation n'emploie pas de personnel.

Note 7. Engagement. La Fondation a pris l'engagement en 2012 de financer en 2013 des activités culturelles.

Le total de cet engagement s'élève à EUR 10 450. Il s'agit des engagements suivants:

	EUR
Spectacle musical autour de l'Egypte - Sonja Neuman	5 000
Projet photographique et graphique - Tomas Werner et Rasmus Svensson	1 250
Trio à clavier - Amis du Château de Bourglinster	4 200
Budget alloué en 2012 pour 2013	10 450

Note 8. Rémunération des administrateurs. Pendant l'exercice 2012, la Fondation n'a pas versé de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Note 9. Evènements après la clôture. Pour l'exercice 2013, la Fondation sera à nouveau subventionnée par le bailleur de fonds, la BIL à hauteur de EUR 100 000.

Budget de l'exercice 2013

Le budget des charges d'exploitation de la Fondation pour l'exercice 2013 est prévu de rester au même niveau que pour l'exercice 2012.

Référence de publication: 2014167059/197.

(140189832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 104.278.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 août 2014

- 1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante de classe A avec effet au 29 août 2014.
- 2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 28 octobre 1986 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014167044/17.

(140190617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.



Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. FGP VI S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 138.641.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October.

Before Maître Martine WEINANDY, notary residing in Clervaux (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

Appeared the following:

- 1. IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, an umbrella investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé) organised as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174707 (hereinafter called the "Fund"), represented by its general partner IVG Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150381 (the "General Partner"), the General Partner acting with respect to a compartment of the Fund, namely IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF Prime Fund, and
- 2. IVG Prime Investment S.à r.I., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174363, with a share capital of one hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 137,500.-) (hereafter referred to as "Shareholder 2", together with the Fund, the "Shareholders"),

each hereby represented by Mr Mustafa Nezar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they hold all the shares issued by FGP VI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on 7 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1438 dated 11 June 2008, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 138.641 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 1 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1030 dated 30 April 2013.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To create ten (10) classes of shares by converting the twelve thousand six hundred (12,600) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class C ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class E ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up, to be allocated between the Shareholders as follows:
- the Fund: 1,131 Class A Ordinary Shares, 1,131 Class B Ordinary Shares, 1,131 Class C Ordinary Shares, 1,131 Class D Ordinary Shares, 1,131 Class E Ordinary Shares, 1,131 Class F Ordinary Shares, 1,131 Class G Ordinary Shares, 1,131 Class H Ordinary Shares, 1,131 Class I Ordinary Shares and 1095 Class J Ordinary Shares; and



- the Shareholder 2: 133 Class A Ordinary Shares, 133 Class B Ordinary Shares, 133 Class C Ordinary Shares, 133 Class D Ordinary Shares, 133 Class E Ordinary Shares, 133 Class F Ordinary Shares, 133 Class G Ordinary Shares, 133 Class H Ordinary Shares, 133 Class I Ordinary Shares and 129 Class J Ordinary Shares.
 - 2. To change the name of the Company to "Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l.".
- 3. To change the address of the registered office of the Company to 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4. To fully amend and restate the articles of association of the Company with a change of the Company's object clause which shall forthwith read as follows:

" Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in companies owning, administrating and letting real estate assets and other assets strictly related to such real estate assets, (ii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of such portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.
- 2.2 The Company may also acquire, own, administrate and let real assets and other assets strictly related to such real estate assets.
- 2.3. For the purpose of financing the investments as set out in Articles 2.1 and 2.2 here above, the Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.
- 2.4. Within the limits of and with the objective of achieving the purpose as set out in Articles 2.1 and 2.2 hereabove, the Company, provided it will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence, may:
- grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons;
- give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons;
 - mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets;
- generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks;
- carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property."
- 5. To acknowledge and accept the resignation of Mr Erwan Le Berre as class A manager and of Mr Robert Phillipe Faber as class B manager, with immediate effect.
 - 6. To set the number of managers of the Company at three.
- 7. To appoint Mr Cyril Amos Friedrich Schelling, born in Saint Quentin, France, on 20 May 1980, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.
- 8. To appoint Dr. Matthias Eder, born in Würzburg, Germany, on 30 November 1976, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.
- 9. To appoint Mrs. Irmgard Linker, born in Friedberg, Germany on 29 August 1968, professionally residing at The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Germany, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.
 - 10. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated, in their capacity as the shareholders of the Company, then took the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders resolved to create ten (10) classes of shares by converting the twelve thousand six hundred (12,600) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class A Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class B Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class B Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class D Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class F Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class G Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class G Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class I Ordinary Shares and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) Class J Ordinary Shares, with a



nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up, to be allocated between the Shareholders as follows:

- the Fund: 1,131 Class A Ordinary Shares, 1,131 Class B Ordinary Shares, 1,131 Class C Ordinary Shares, 1,131 Class D Ordinary Shares, 1,131 Class E Ordinary Shares, 1,131 Class F Ordinary Shares, 1,131 Class G Ordinary Shares, 1,131 Class H Ordinary Shares, 1,131 Class I Ordinary Shares and 1095 Class J Ordinary Shares; and
- the Shareholder 2: 133 Class A Ordinary Shares, 133 Class B Ordinary Shares, 133 Class C Ordinary Shares, 133 Class D Ordinary Shares, 133 Class E Ordinary Shares, 133 Class F Ordinary Shares, 133 Class G Ordinary Shares, 133 Class H Ordinary Shares, 133 Class I Ordinary Shares and 129 Class J Ordinary Shares.

Second resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company to "Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l.".

Third resolution

The Shareholders resolved to change the address of the registered office of the Company to 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company, including a change of the Company's object clause, as follows:

" Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") whose name is Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in companies owning, administrating and letting real estate assets and other assets strictly related to such real estate assets, (ii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of such portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.
- 2.2 The Company may also acquire, own, administrate and let real assets and other assets strictly related to such real estate assets.
- 2.3. For the purpose of financing the investments as set out in Articles 2.1 and 2.2 here above, the Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.
- 2.4. Within the limits of and with the objective of achieving the purpose as set out in Articles 2.1 and 2.2 hereabove, the Company, provided it will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence, may:
- grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons;
- give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons;
 - mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets;
- generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks;
- carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
- 4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).
- 4.4 In the event that the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with



the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares.

- 5.1 Subscribed Share Capital
- 5.1.1. The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class E ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class H Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares.

- 5.1.2 Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.
- 5.1.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution, it being understood that any such capital contributions may, but do not need to, be allocated to the shares in relation to which they were paid and be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise.
 - 5.2 Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 5.4 Transfer of Shares
- 5.4.1 Notwithstanding any other provisions in these Articles, in case of transfer of shares, the transferring shareholder shall transfer all of his shares of each class of shares or, if the transferring shareholder transfers only some of his shares, he shall transfer at the same time shares proportionally in each class of shares.
- 5.4.2 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.
- 5.4.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.
- 5.4.4 Transfers of shares must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Repurchase of Shares

The Company may redeem its shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and that the redeemed shares are immediately cancelled and the share capital is reduced accordingly.

Furthermore, the Company may redeem its shares only if it repurchases and cancels one or more entire classes (being the Class A Ordinary Shares through Class J Ordinary Shares, included) of shares, i.e. all the shares in issue in such class (es). In case of repurchases and cancellations of class(es) of shares, such repurchases and cancellations shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Ordinary Shares class).



In the event of reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares, the relevant class of shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Redemption Amount. The "Redemption Amount" means, in relation to the relevant class of shares repurchased and cancelled, an amount determined by the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) which shall be no lesser than the profits of the Company and no greater than an amount determined as follows:

the sum of

- (i) the total amount of net profits, including carried forward profits, attributable to that class of shares (subject to and in accordance with the provisions of article 11.2),
- (ii) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, share premium reserves attached to such shares), and
- (iii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this corresponds to amounts available for distribution in accordance with the Law, reduced by:
 - (i) any losses (including carried forward losses), and
- (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law, the Articles of Incorporation or which, in the reasonable opinion of the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be), are set aside to cover running or other costs or liabilities of the Company (without for the avoidance of doubt, any double counting), each time as set out in the relevant interim accounts which are to be prepared to that effect at a date no earlier than five (5) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

No class of shares may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by Law.

Own shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.6 - Share Register

All shares and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

- 6.1 Appointment and Removal
- 6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
 - 6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.
- 6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.
 - 6.2 Powers
- 6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).
- 6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.
 - 6.3 Representation and Signatory Power
- 6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.
- 6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signature of two members of the board of managers (conseil de gérance) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).
 - 6.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings
- 6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).



- 6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.
- 6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting.
- 6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by all managers (gérants) attending the relevant meeting of the board of managers (conseil de gérance) or by the chairman of the board of managers (conseil de gérance).
- 6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers (gérants) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.
- 6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
- 6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8.
- 6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
 - 6.5 Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

- 7.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares held by him.
- 7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespective of the portion of share capital represented.
- 7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.
- 7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.
- 7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e- mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespective of whether all shareholders have voted or not.



Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

- 8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2 nd Monday of the month of June, at 9 am.
- 8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.
- 9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 st of December (all dates inclusive).

- 10.2 Annual Accounts
- 10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.
- 10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) setup in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Distribution of profits.

- 11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 11.2. The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any distribution, the proceeds shall be allocated proportionally to all the shares forming the then last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).
- 11.3 The sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles, that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s) and that (iii) any interim distribution shall be subject to the distribution provisions contained in article 11.2.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

- 12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.
- 12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 12.4. Liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 11.2 of these Articles



Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles."

Fifth resolution

The Shareholders resolved to acknowledge and accept the resignation of Mr. Erwan Le Berre as class A manager and of Robert Philippe Faber as class B manager, with immediate effect.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to set the number of managers of the Company at three.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to appoint Mr. Cyril Amos Friedrich Schelling, born in Saint Quentin, France, on 20 May 1980, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

Eighth resolution

The Shareholders resolved to appoint Dr. Matthias Eder, born in Würzburg, Germany, on 30 November 1976, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

Ninth resolution

The Shareholders resolved to appoint Mrs. Irmgard Linker, born in Friedberg, Germany on 29 August 1968, professionally residing at The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Germany, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing parties' proxyholder, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

- 1. IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé organisée comme société en commandite par actions et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174707 (ci-après dénommé le «Fond»), représenté par son gérant commandité IVG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150381 (le «Gérant Commandité»), le Gérant Commandité agissant par rapport à un compartiment du Fond, à savoir IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF Prime Fund; et
- 2. IVG Prime Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174363, avec un capital social de cent trente-sept mille cinq cents euro (EUR 137.500,-) (ci-après dénommé l' «Associé 2», ensemble avec le Fond, les «Associés»),

chacune représentée par M. Mustafa Nezar, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Lesquelles comparantes, dûment représentées, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales d'FGP VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), du 7 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1438 en date du 11 juin 2008, ayant un capital social de douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138641 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) du 1 ^{er} février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1030 en date du 30 avril 2013.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont été entièrement informées des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant:

L'ordre du jour

- 1. De créer dix (10) classes de parts sociales, en convertissant les douze mille six cents (12.600) parts sociales existantes ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune en mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe H (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I») et mille deux cent vingt-quatre (1.224) parts sociales ordinaires de classe J (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à allouer entre les Associés comme suit:
- Le Fond: 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe J; et
- L'Associé 2: 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe I et 129 Parts Sociales Ordinaires de Classe J.
 - 2. De changer le nom de la Société en "Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l.".
- 3. De changer l'adresse du siège social de la Société à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4. De faire une refonte des statuts de la Société avec un changement de l'objet social de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés détenant, administrant et donnant en location des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, le développement, la gestion et la réalisation d'un tel portefeuille. La Société peut conclure tout contrat en relation avec l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments dont question ci-avant et leur financement.
- 2.2 La Société peut également acquérir, détenir, administrer et louer des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers.
- 2.3. Afin de financer les investissements dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.
- 2.4. Dans les limites de et avec l'objectif de réaliser l'objet dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société, à condition qu'elle ne participe à aucune transaction qui serait considérée comme une activité régulée sans obtenir la licence requise, peut:
- accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes:
- fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne
 - hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs;



- généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque;
- réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers."
- 5. De prendre acte de et accepter la résignation des M. Erwan Le Berre comme gérant de catégorie A et Robert Philippe Faber comme gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.
 - 6. De fixer le nombre des gérants à trois.
- 7. De nommer M. Cyril Amos Friedrich Schelling, né à Saint Quentin, France, le 20 mai 1980, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.
- 8. De nommer Dr. Matthias Eder, né à Würzburg, Allemagne, le 30 novembre 1976, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.
- 9. De nommer Mme Irmgard Linker, née à Friedberg, Allemagne le 29 août 1968, demeurant professionnellement à The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Allemagne, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.
 - 10. Divers.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, en leur qualité d'associés de la Société ont adopté les résolutions suivantes, chaque fois à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de créer dix (10) classes de parts sociales, en convertissant les douze mille six cents (12.600) parts sociales existantes ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune en mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à allouer entre les Associés comme suit:

- Le Fond: 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe J; et
- L'Associé 2: 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe I et 129 Parts Sociales Ordinaires de Classe J.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société en "Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l.".

Troisième résolution

Les Associés décident de changer l'adresse du siège social de la Société à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Les Associés décident de faire une refonte des statuts de la Société, y inclus un changement de l'objet social de la Société, qui doivent désormais se lire comme suit:

« **Art. 1** er . **Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés détenant, administrant et donnant en location des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, le développement, la gestion et la réalisation d'un tel portefeuille. La



Société peut conclure tout contrat en relation avec l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments dont question ci-avant et leur financement.

- 2.2 La Société peut également acquérir, détenir, administrer et louer des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers.
- 2.3. Afin de financer les investissements dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.
- 2.4. Dans les limites de et avec l'objectif de réaliser l'objet dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société, à condition qu'elle ne participe à aucune transaction qui serait considérée comme une activité régulée sans obtenir la licence requise, peut:
- accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes:
- fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne
 - hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs;
- généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque;
- réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers.
 - **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.
- 4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 4.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.
 - 4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

- 5.1 Capital Souscrit
- 5.1.1 Le capital social de la Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»), mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»), mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»), mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»), mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G»), mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe H (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G»), mille deux cent soixantequatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I») et mille deux cent vingtquatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission doivent être prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.



- 5.1.3. En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera tout apport en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société émise de nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport pertinent, bien entendu que tout tel apport en capital peut, mais ne doit pas, rester réservé et attaché aux parts sociales en rapport avec lesquelles il a été payé et être réservé aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres.
 - 5.2 Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 5.4 Transfert de Parts Sociales
- 5.4.1 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé qui transfère devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie ou, si l'associé ne cède qu'une partie de ses parts sociales, il devra transférer en même temps des parts sociales proportionnellement dans chaque catégorie.
- 5.4.2 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.
- 5.4.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés qu'après approbation préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- 5.4.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut acquérir ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et que les parts sociales rachetées sont immédiatement annulées et le capital social est réduit conformément.

En outre, la Société peut racheter ses parts sociales à condition qu'elle acquière et annule une ou plusieurs catégories (étant les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire, toutes les parts sociales émises dans cette (ces) catégorie(s). En cas d'acquisition et annulation de catégorie(s) de parts sociales, ces acquisitions et annulations devront se faire dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie de Parts Sociales de Catégorie J).

Dans le cas de réduction du capital social suite à l'acquisition et annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie en question donne droit aux porteurs de cette catégorie, au prorata de leur détention dans cette catégorie, au Montant de Rachat. Le «Montant de Rachat» correspond, par rapport à la catégorie concernée qui est sujet de l'acquisition et annulation, à un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) qui ne sera pas inférieur au profit de la Société et qui n'excèdera pas un montant déterminé comme suit:

la somme de:

- (i) montant total de profits nets, y compris les profits reportés, attribuables à cette catégorie de parts sociales (sujet à et en conformité avec les dispositions de l'article 11.2),
- (ii) toutes réserves distribuables (incluant, pour éviter tout doute, les réserves primes d'émission liées à ces parts sociales), et
- (iii) selon le cas, le montant de la réduction de capital relatif à la catégorie de parts sociales à annuler dans la mesure où il constitue un montant disponible pour distribution selon la Loi,

diminuée de:

- (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et
- (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) selon la loi, les Statuts ou qui, de l'avis raisonnable du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), sont mises de côté afin de couvrir les frais ou autres engagements de la Société (afin de lever tout doute, il n'y aura pas de double comptabilisation),
- à chaque fois, tel qu'établi dans les comptes intérimaires y relatifs qui devront être préparés à cet effet et datant de moins de 5 jours avant la date d'acquisition et annulation de la catégorie de parts sociales concernée.

Aucune catégorie de parts sociales ne pourra être annulée s'il en résulterait une réduction du capital social en dessous du montant minimum prévu par la Loi.

Les parts sociales auto détenues ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.6 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont inscrits sur le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.



Art. 6. Gestion.

- 6.1 Nomination et Révocation
- 6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.
- 6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunères pour ses/leurs service (s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.
 - 6.2 Pouvoirs
- 6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.
- 6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes les conditions pertinentes de ce mandat.
 - 6.3 Représentation et Pouvoir de Signature
- 6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.
- 6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.
 - 6.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions
- 6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.
- 6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.
- 6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.
- 6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par tout gérant participant à la réunion pertinente du conseil de gérance ou par le président du conseil de gérance.
- 6.4.5 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.
- 6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président du conseil de gérance de la Société.
- 6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre gérant à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants sont physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.
- 6.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.



6.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associes.

- 7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.
- 7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être reconvoqués ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.
- 7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.
- 7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.
- 7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou avocat qui n'est pas nécessairement associé.
- 7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.
- 7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou encore en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associes.

- 8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingtcinq, cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le deuxième lundi du mois de juin, à 9 heures.
- 8.2 Dans le cas où ce jour se révèle être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Vérification des comptes.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société devront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui n'est pas nécessairement associé. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.
- 9.2 Indépendamment de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé (s) lorsqu'il y existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes.

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

- 10.2 Comptes Annuels
- 10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.
- 10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire (s) aux compte(s) mis en place conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.



Art. 11. Distribution des profits.

- 11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 11.2. L'assemblée générale des associés détermine la manière dont le restant des profits nets annuels sera disposé étant entendu que, par rapport à toute distribution, les montants seront alloués proportionnellement à toutes les parts sociales formant la dernière catégorie de parts sociales qui reste dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie de Parts Sociales de Catégorie J jusqu'à la catégorie de Parts Sociales de Catégorie A).
- 11.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts, que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'actionnaire(s) concerné(s) et que (iii) toute distribution intérimaire devra être soumise aux dispositions de distribution contenues dans l'article 11.2.

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

- 12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- 12.4. Le boni de liquidation sera distribué aux porteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour les montants requis pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu à l'article 11.2 des présents Statuts.
- Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de prendre acte de et accepter la résignation des M. Erwan Le Berre comme gérant de catégorie A de la Société et Robert Philippe Faber comme gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

Sixième résolution

Les Associés décident de fixer le nombre des gérants de la Société à trois.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer M. Cyril Amos Friedrich Schelling, né à Saint Quentin, France, le 20 mai 1980, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Huitième résolution

Les Associés décident de nommer Dr. Matthias Eder, né à Würzburg, Allemagne, le 30 novembre 1976, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Neuvième résolution

Les Associés décident de nommer Mme Irmgard Linker, née à Friedberg, Allemagne le 29 août 1968, demeurant professionnellement à The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Allemagne, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Me WEINANDY agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48554. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166275/850.

(140189714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

White Oak S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Harvest II S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 190.684.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October,

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329,

here represented by Ms. Elena Medagli, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Greenwich, CT, USA on September 27, 2014;

2. Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723,

here represented by Ms. Elena Medagli, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Greenwich, CT, USA on September 27, 2014 and

3. Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607,

here represented by Ms. Elena Medagli, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Greenwich, CT, USA on September 27, 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the shareholders of White Oak S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which is pending and incorporated pursuant to a deed dated 19 September 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties, representing the entire share capital, declare having waived any notice requirement requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the Company's name to "Harvest II S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Harvest II S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."



Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to revoke Mr. Oliver Hamou as manager of the Company with immediate effect and to grant him discharge for the exercise of his mandate.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Michael Zyber born in Katowice, Poland on 14 July 1982, professionally residing at 61 Königsallee, 40215 Düsseldorf, Germany, and Mr. Ronan Tunney, born in Staffordshire, England on 6 November 1985, residing at 11, Priory Gardens, London N6 5QY, United Kingdom, as Class A Manager of the Company and
- Mrs. Catherine Koch born in Sarreguemines France on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, and Mrs. Anne-Catherine Grave, born in Comines, France on 23 July 1974, residing at 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le huit octobre,

Par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une exempted limited partnership, constituée et existant en vertu des lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-27329,

ici dûment représentée par Mlle Elena Medagli, Volljuristin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Greenwich, CT, USA le 27 septembre 2014;

2. Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une exempted limited partnership, constituée et existant en vertu des lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-30723,

ici dûment représentée par Mlle Elena Medagli, Volljuristin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Greenwich, CT, USA, le 27 septembre 2014 et

3. Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une exempted limited partnership, constituée et existant en vertu des lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-29607,

ici dûment représentée par Mlle Elena Medagli, Volljuristin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Greenwich, CT, USA le 27 septembre 2014.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de White Oak S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement et constituée selon acte notarié du 19 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «Harvest II S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Harvest II S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»



Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de révoquer M. Oliver Hamou de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et décide de lui donner pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Michael Zyber né à Katowice, Pologne le 14 juillet 1982, demeurant professionnellement au 61 Königsallee, 40215 Düsseldorf, Allemagne, et M. Ronan Tunney, né à Staffordshire, Angleterre le 6 novembre 1985, demeurant au 11, Priory Gardens, Londres N6 5QY, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société; et
- Mme Catherine Koch née à Sarreguemines, France le 12 février 1965, demeurant professionnellement au 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et Mme Anne-Catherine Grave, née à Comines, France le 23 juillet 1974, demeurant au 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Medagli, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014166790/122.

(140189326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Nereo Finance S.à r.l., Société Anonyme, (anc. Nereo Finance S.A.).

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 117.917.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEREO FINANCE S.A., avec siège social à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117917 (NIN 2006 2218 011),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1760 du 20 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 4 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 755 du 7 avril 2009,

au capital social d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de CENT Euros (€ 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
- 2.- Changement de la raison sociale de la société en Nereo Finance S.à r.l..



- 3.- Remplacement des dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.
 - 4.- Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. "

- 5.- Acceptation de démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.
- 6.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.
 - 7.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée".
 - 8.- Nomination d'un ou de plusieurs gérant(s) et détermination de ses(leurs) pouvoirs.
- II.- Que l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent ou le mandataire de l'actionnaire représenté et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

La transformation se fait sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en Nereo Finance S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune seront remplacées par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les dix mille (10.000) parts sociales représentatives du capital social sont détenues par la société de droit italien Orion S.r.l., avec siège social à I-73100 Lecce, via Marco Biagi 26, inscrite au registre de commerce de Lecce sous le numéro 03677510756.

Les parts sont entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."



Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de Nereo Finance S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingtdix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Huitième résolution

Est/Sont nommé(s) gérant(s) de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric VANDERKERKEN, administrateur de sociétés, né le 27 Janvier 1964 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle à 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,
- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin (France) avec adresse professionnelle à 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg,
- Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin (France), domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166554/178.

(140189758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 85.036.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;



APPFARED:

Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as attorney-in-fact of the company MGE Objekt Berlin LLC, a limited liability company, having its registered office at 19801 Wilmington, New Castle County, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (United States of America), registered with the State of Delaware - Division of Corporations under number 1967220, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

- 1.- The Company "MGE Objekt Berlin S. à r. l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B85036, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), dated November 16, 2001, published in the Mémorial C number 530 of April 5, 2002 and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 16, 2006, published in the Mémorial C number 1971 of October 20, 2006.
- 2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.
 - 3.- "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.
- 4.- "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.
- 5.- "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6.- "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.
- 7.- "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 8.- "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.
- 9. "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.
- 10.- "MGE Objekt Berlin LLC", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.
 - 11.- Discharge is given to the managers.
- 12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:



Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial de "MGE Objekt Berlin LLC", une «limited liability company» ayant son siège social à 19801 Wilmington, New Castle County, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès de «State of Delaware - Division of Corporations» sous le numéro 1967220, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

- 1.- La Société " MGE Objekt Berlin S. à r. l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 85036, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 530 du 5 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1971 du 20 octobre 2006.
- 2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.
 - 3.- «MGE Objekt Berlin LLC», prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- «MGE Objekt Berlin LLC», prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.
- 5.- «MGE Objekt Berlin LLC», prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6.- «MGE Objekt Berlin LLC», prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 7.- «MGE Objekt Berlin LLC», prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- 8.- «MGE Objekt Berlin LLC» prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.
- 9.- «MGE Objekt Berlin LLC», prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.
- 10.- «MGE Objekt Berlin LLC», prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
 - 11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.
- 12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2014. Relation GRE/2014/4106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014166522/119.

(140189891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.



KKR Future Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 147.082.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October,

Before the undersigned, Me Francis Kesseler, notary resident in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of KKR Future Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B147.082 (the Company).

THERE APPEARED:

- KKR Future Holdings I Limited an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 290966, (the Sole Shareholder)

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in the United States of America on 8 October 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;
- II. That the Company was incorporated on 8 July 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary resident in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1471, page 70573 of 30 July 2009. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended once, most recently on 21 September 2009 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 2015, page 96691 on 15 October 2009;
 - III. That the agenda of the Meeting is as follows:
 - 1. Dissolution of the Company;
 - 2. Appointment of the liquidator;
 - 3. Powers of the liquidator;
 - 4. Instructions to the liquidator.
 - IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Avega Services Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.376 as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration, as agreed between the Liquidator and the Sole Shareholder. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour d'octobre,

Par-devant Me Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de KKR Future Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 147.082 (la Société).

A COMPARU:

- KKR Future Holdings I Limited une société «exempt» régie par les lois des lles Caïmans, dont le siège social se situe à PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, sous le numéro 290966 (l'Associé Unique)

L'Associé Unique est représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux États-Unis, le 8 Octobre 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Qu'il est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;
- II. Que la Société a été constituée le 8 juillet 2009, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1471 du 30 juillet 2009. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une seule fois et le plus récemment le 21 Septembre 2009, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2015 du 15 octobre 2009;
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Dissolution de la Société;
 - 2. Nomination du liquidateur;
 - 3. Pouvoirs du liquidateur;
 - 4. Instructions au liquidateur.
 - IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Avega Services Luxembourg S.à r.l., dont le siège social se situe à 63 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 140.376 liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décident que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.



Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13797. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014166434/121.

(140189327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.771,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 178.113.

En date du 3 décembre 2013:

- la société MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l. a cédé 4 parts sociales traçantes de classe A2 et 1 part sociale traçante de classe B2 à MGE Roermond Phase 2 LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington;
- la société MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l. a cédé 1 part sociale traçante de classe A2 à MGE Roermond Phase 3 LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington.

En date du 9 mai 2014:

- la société MGE Roermond Phase 2 LLC a cédé 4 parts sociales traçantes de classe A2 et 1 part sociale traçante de classe B2 à MGE Investments LLC;
- la société MGE Roermond Phase 3 LLC a cédé 1 part sociale traçante de classe A2 à MGE/DREF European Retail Ventures LLC;
- la société MGE/DREF European Retail Ventures LLC a cédé 3 parts sociales traçantes de classe A2 à MGE Pan European I LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington;
 - la société MGE Pan European I LLC a cédé 3 parts sociales traçantes de classe A2 à MGE Investments LLC; Nouvelle situation associées:

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Outlet Site JV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014166576/37.

(140189781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.



Aramis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.308.

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARAMIS INVEST S.A., avec siège social à L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.308 (NIN 2002 22 04 751),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 874 du 8 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1595 du 22 août 2006,

au capital social de deux cent douze mille quarante Euros (€ 212.040.-), représenté par mille sept cent dix (1.710) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Marie Jeanne MARIQUE demeurant à B-4500 Huy, 61/41, rue des Crépalles, qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Monsieur André VILLEZ, expert-comptable, demeurant à B-4020 Liège, rue Jean Allard, 4.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société ARAMIS INVEST S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Françoise ANTOINE-GOOSSE, expert-comptable, demeurant profession-nellement à L-8038 Strassen, 4 rue de la Poste, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. J. MARIQUE, A. VILLEZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166863/52.

(140190581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck